



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/04/2019

Dossier complet le :

29/04/2019

N° d'enregistrement :

2 019,3506

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment à usage d'entreposage sur le site 1 de GPE III BREBIERES, ZAC des Béliers, 62 117 BREBIERES, en extension du bâtiment existant.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GPE III BREBIERES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 2 2 5 9 9 5 1 0 0 0 0 2 8

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres ICPE soumises à autorisation.	Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entreposage en extension d'un entrepôt existant (bâtiment GPE III BREBIERES Site 1). L'exploitation de cet établissement est autorisée par AP n°2009-58 du 06/03/09 modifié par arrêté complémentaire n°2017-38 du 15/08/17 . Le tableau de classement ICPE du site IGPE III BREBIERES Site 1 avec l'extension objet du présent CERFA est joint en pièce complémentaire n°1.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une sdp >10 000 m ² mais < à 40 000 m ²	Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment d'une surface plancher de 20 400 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une Surface Plancher totale de 20 400 m² divisé en 3 cellules de stockage. Le bâtiment sera implanté en extension du bâtiment GPE III BREBIERES (site n°1), côté Sud. Cette extension ne nécessitera aucune démolition préalable sur la parcelle.

Les dimensions de l'extension seront : - Longueur = 147 m, - largeur = 137 m

La zone d'entreposage sera divisée en trois cellules de stockage de 6 650 m² chacune.

La hauteur libre sous poutre minimale du bâtiment d'extension sera égale à 11,85 mètres.

La hauteur sous bac moyenne sera égale à 13,40 mètres. La hauteur au faîtage sera égale à 13,80 mètres et à l'acrotère sera égale à 14,50 mètres.

Les trois cellules de l'extension seront accessibles depuis les voiries existantes de l'établissement GPE III BREBIERES (site n°1).

4.2 Objectifs du projet

Cette extension est destinée à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses.

Il est envisagé la présence de marchandises classées sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les trois nouvelles cellules
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs. Les trois cellules de l'entrepôt seront aménagées en zone de stockage et zone de préparation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Comme indiqué plus avant la construction du bâtiment objet du présent CERFA ne nécessitera aucune démolition préalable.

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour la plate-forme logistique des terrassements en déblai/remblai sont prévus.

Des remblais/remblais seront équilibrés sur la parcelle. Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui a été réalisée et que le projet prend en compte au stade de la conception.

Le chantier durera environ 10 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du terrain
- construction du bâtiment
- aménagement des voiries et réseaux
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrepôt est destiné à être exploité par la société GPE III BREBIERES, acteur spécialisé de la logistique contractuelle.

L'objectif est de permettre d'étendre l'activité d'entreposage déjà autorisée sur le site n°1 de Brébières.

Son exploitant la société GPE III BREBIERES restera l'exploitant de l'établissement au titre de la législation ICPE.

Elle restera responsable devant l'administration du respect des prescriptions de son arrêté d'autorisation environnementale. Les marchandises entreposées dans les trois nouvelles cellules du bâtiment seront classables sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des ICPE.

L'activité qui sera exercée dans l'extension consistera comme sur le reste du site en la réception de marchandises par poids lourds, en leur entreposage sur racks, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids lourds.

L'activité de l'extension objet du présent CERFA nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concernant le Code de l'Urbanisme, ce projet va faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Concernant le Code de l'Environnement, ce projet va faire l'objet d'un porté à connaissance visant à l'intégrer au site n°1 de la société GPE III BREBIERES dont l'exploitation est autorisée au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 par un arrêté préfectoral n°2009-58 du 06/03/09 modifié par un arrêté complémentaire n°2017-38 du 15/08/17.

Le tableau de classement du site intégrant le bâtiment objet du présent CERFA est joint en pièce complémentaire n°1. Le classement de l'établissement administratif de l'ensemble ne sera pas modifié : le site compris l'extension sera soumis à autorisation au titres des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tableau des surfaces planchers	
Entrepôt 19 900 m ²	
Locaux de charge 92 m ²	
Bureaux - Locaux sociaux 480 m ²	
TOTAL 20 400 m ²	
Les dimensions du bâtiment seront : - Longueur = 147 m, - largeur = 137 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site GPE III BREBIERES1
ZAC des Béliers
62 117 Brébières

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 2 0' 4 4 " N Lat. 0 3° 0 1' 3 1" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'installation existante (Site 1 GPE III BREBIERES) a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter par la société ID LOGISTICS BREBIERES en 2008. Ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter contenait une étude d'impact. La demande d'autorisation d'exploiter a fait l'objet d'une enquête publique en 2008 (rapport du commissaire enquêteur en date du 07/11/08). La procédure a débouché sur la signature d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter le 06 mars 2009. Une déclaration de transfert de l'autorisation a été validé le 04/12/2018 de la société ID LOGISTICS BREBIERES au bénéfice de la S.C.I. GPE III BREBIERES.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 1 "Bassins de Brébières et Bois du Grand Marais" qui est située à 1,8 km au Sud-est du site. Cet espace classé correspond à un complexe humide associant de vastes zones en eau (bassins de décantation) avec vasières et roselières et des végétations forestières de l'Alnion incanae et de l'Alnion glutinosae dégradées par la plantation massive de peupliers.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de protection du biotope le plus proche : Terril de PINCHONVALLES situé à environ 17 kilomètres au Nord-ouest du site GPE III BREBIERES site 1 L'arrêté de protection a été signé le 20/02/1992 en vue de conserver la qualité biologique de ce terril et de prévenir la disparition d'amphibiens-reptiles et d'oiseaux protégés dont la liste est énumérée dans l'APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ 10 kilomètres de la limite occidentale du PNR Scarpe-Escaut. Il est également situé à environ 38 kilomètres de la limite occidentale du PNR de l'Avesnois.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département du Pas-de-Calais dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais (Arrêté préfectoral du 5 octobre 2015). Le terrain d'assiette n'est pas impacté par une des infrastructures visées par le PPBR du Pas-de-Calais.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brébières ne fait pas partie du périmètre de protection du bassin minier Nord-Pas de Calais qui a fait l'objet d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet GPE III BREBIERES site 1 n'est pas identifié comme étant une zone humide sur les cartographies de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (cartographie des zones à dominante humides du SDAGE 2016-2021).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN sur la commune de Brébières. Pas de PPRT sur la commune de Brébières mais 5 installations industrielles recensées sur la base de donnée des ICPE dont l'établissement GPE III BREBIERES (Site n°1) dont le bâtiment objet du présent CERFA est une extension.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites pollués sont recensés pour la commune de Brébières sur la base BASOL : le site DYNEA Résine France (ex PERSTOP) situé 10 Rue Comtesse et le site STORA ENSO situé Rue de Corbehem. Le terrain d'assiette du projet d'extension objet du présent CERFA n'est pas situé sur l'un ou l'autre de ces sites.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune se situe hors des aires d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau et hors des aires d'alimentation de captage d'eau potable des Hauts-de-France . Le site n'est inscrit dans aucun périmètre de protection de captages d'eau potable. Les captages plus proches sont le champ captant de Ferin situé à 3,5 km au Sud-est du site et le captage AEP de Corbehem situé à 3,2 km au Sud du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de sites inscrits sur la commune de Brébières. Le site inscrit le plus proche est le site urbain de Douai situé à environ 3 km au Nord-est de l'établissement GPE III BREBIERES site 1.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du site est le site FR 3100504 "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" qui se situe à environ 7,7 km au Nord-est du site. Très peu répandus en Europe, ces biotopes issus d'activités industrielles particulièrement polluantes hébergent des communautés et des espèces végétales extrêmement rares et très spécialisées.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de sites inscrits sur la commune de Brébières.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé sur le réseau public de la commune de Brébières. Ce dernier est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Douai. Dans le cadre de son activité de logistique, le bâtiment n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et les installations incendie. La consommation d'eau pour un effectif de 65 personnes prévu dans l'extension est estimée à 3 250 litres d'eau potable par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiments, voiries, parkings, réseaux, etc...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation de l'extension ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique. Le terrain d'assiette fait partie de l'emprise de l'établissement GPE III BREBIERES (Site 1) sur la ZAC des Béliers. Cette zone est totalement dédiée à de l'activité. Du fait de son implantation dans une zone destinée à un usage industriel, on rencontre sur le site une faune et une flore adaptées aux milieux industriels. Le projet d'extension du site existant sur la ZAC des Béliers n'aura pas d'impact sur la faune et la flore ni sur les équilibres écologiques du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du site est le site FR 3100504 "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" qui se situe à environ 7,7 km au Nord-est du site. Très peu répandus en Europe, ces biotopes issus d'activités industrielles particulièrement polluantes hébergent des communautés et des espèces végétales extrêmement rares et très spécialisées. La distance et l'absence de corridor écologique rendent difficile toute communication entre le terrain d'assiette du projet et la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet d'extension de la société GPE III BREBIERES (Site 1) est situé au cœur de la ZAC des Béliers. Cette zone est totalement dédiée à l'activité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe ni dans un périmètre SEVESO seuil haut, ni dans un périmètre de risque technologique. La consultation de la base des installations classées nous donne la liste des installations soumises à un arrêté préfectoral sur la commune de Brébières. Elles sont au nombre de 5 dont l'établissement GPE III BREBIERES (Site n°1) dont le bâtiment objet du présent CERFA est une extension. Aucun de ces établissements ne présente de zone de danger susceptible d'impacter le terrain GPE III BREBIERES (Site n°1).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brébières n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On envisage que de l'ordre de 45 poids lourds et 80 véhicules légers transiteront chaque jour sur l'extension de l'établissement et s'ajoutera au trafic existant sur l'établissement (200 PL/j et 200 VL/j). L'extension de la société GPE III BREBIERES (Site 1) sera implanté au cœur de la ZAC des Béliers, directement raccordée sur la RD 950 qui permet d'accéder à l'autoroute A1 à 8 km à l'Ouest et à la RD621 (Rocade Minière) à 1,5 km à l'Est.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sur l'extension comme sur le reste du site, les nuisances sonores et les vibrations auront pour unique origine les moteurs des véhicules (poids lourds, véhicules légers et chariots élévateurs) ainsi que les avertisseurs de recul des chariots élévateurs. Aucun process n'est prévu sur le site, aucun équipement générateur de vibration n'est présent.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cette extension, comme le reste du bâtiment existant, est destinée à accueillir une activité d'entreposage et de logistique, s'appliquant à des marchandises diverses. Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun process n'est prévu sur l'extension, aucun équipement générateur de vibration n'est présent</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur l'extension seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse. Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et parkings : il s'agira uniquement d'éclairages dirigés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne présente que peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets atmosphériques sont : les rejets des véhicules circulant sur le site, les rejets des chaudières gaz, le dégagement d'hydrogène des locaux de charge.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité de logistique, le bâtiment n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et les installations incendie. Les eaux usées domestiques seront évacuées par le réseau d'assainissement de la zone et seront traitées dans la station d'épuration de Douai. Les eaux pluviales seront collectées dans les noues de la ZAC pour être dirigées vers les bassins d'épandage de la ZAC conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet des eaux pluviales de la ZAC des Béliers du 14 janvier 2009.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De l'eau potable sera utilisée pour des besoins sanitaires ainsi que pour l'arrosage des espaces verts. Il n'y aura pas d'usage d'eau industrielle sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique produit essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent dossier porte sur la construction d'une extension de la plateforme logistique GPE III BREBIERES (Site 1) sur la commune de Brebières, dans la ZAC des Béliers. Le projet prévoit la création d'une extension composé de trois cellules avec des bureaux. L'ensemble de l'entrepôt sera de plain-pied dans le prolongement des 12 cellules existantes. Le volume des bureaux est sur deux niveaux. Le terrain présente une topographie relativement plane. Les façades du projet seront en bardage métallique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette fait partie de l'emprise de l'établissement GPE III BREBIERES (Site 1) sur la ZAC des Béliers. Cette zone est totalement dédiée à de l'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

GPE III BREBIERES site 2 dont le terrain est situé en mitoyenneté Sud du terrain d'assiette de GPE III BREBIERES (Site 1) objet du présent CERFA a pour projet la construction d'une plateforme logistique de 18 700 m² de surface plancher. Cet établissement sera divisé en trois cellules de 6 000 m². Une cellule pourra également être divisée en trois sous-cellules de 3 000, 1 500 et 1 500 m².

Nous n'avons pas identifié d'effets cumulés sur l'eau, le sol, l'air et le bruit.

Concernant les effets cumulés des deux projets sur le trafic : les deux établissements seront connectés sur la RD 950. Sur cet axe routier, les comptages de la DREAL Hauts de France pour l'année 2015 indiquent un trafic total de 22 169 véhicules par jour en MJA dont 3 289 Poids lourds (soit 15% environ).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

29/04/2019

Signature

